Mairie de Quers
2 rue de l'église
70200 QUERS
Tel 03.84.94.71.09
mairiequers@orange.fr

ARRETE DU MAIRE
02/2023

Le Maire de QUERS,

Vu, le Code de la voirie routière ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Considérant la demande formulée le 21 février 2023 par Monsieur JOFFRE Laurent, ***ETEX***, 3 Route de Claye 77 181 LE PIN, pour des travaux de campagne de mesures géophysiques ;
Considérant que les travaux nécessitent une occupation totale de la voirie ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Du lundi ***27 février 2023*** au vendredi ***03 mars 2023 inclus***, la société ETEX est autorisée à occuper la Route de Bouhans, de la parcelle A 569 au pont sur le « Bauvier » pour effectuer les travaux ci-dessus cités ;

Article 2 : La circulation sera maintenue avec toutes les mesures de sécurisations à la circulation piétonne et routière ;

Article 3 : La sécurisation sur ce parcours sera de la responsabilité de la société demanderesse ;

Article 10 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et mise en place et sous la responsabilité exclusive de la Société ETEX ;

Article 11 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés ;

Article 12 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 13 : Mr le chef de la Brigade de Gendarmerie de LURE, le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUERS, le 22 février 2023,
Le Maire de QUERS,
Hervé EPLE, 06.75.89.22.68.

MAIRIE DE QUERS
(Haute-Saône)